



Assemblée générale

Distr. générale
21 décembre 2006
Français
Original : espagnol

Soixante et unième session

Points 47, 113, 116, 117, 122, 123, 132 et 149 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Gestion des ressources humaines

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Réforme des Nations Unies : mesures et propositions

Examen de la gouvernance et du contrôle et réforme des achats

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Diego Simancas (Mexique)

I. Introduction

1. À sa deuxième séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session les questions intitulées « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies, Gestion des ressources humaines et Aspects administratifs et budgétaires du financement des



opérations de maintien de la paix des Nations Unies » et de les renvoyer à la Cinquième Commission. L'Assemblée a décidé en outre de renvoyer à la Cinquième Commission, pour examen des rapports correspondants du Secrétaire général, les questions intitulées « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire et Réforme des Nations Unies : mesures et propositions ».

2. La Commission a examiné les questions à ses 9^e, 30^e et 36^e séances, le 23 octobre et les 12 et 21 décembre 2006. Ses débats et les observations faites durant l'examen des questions par la Commission sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/61/SR.9, 30 et 36).

3. Pour l'examen des questions, la Commission était saisie des documents suivants :

Réforme des achats

a) Le rapport détaillé du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : réforme des achats » (A/60/846/Add.5 et Corr.1);

b) Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/904);

c) Les notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Pratiques en matière d'achats dans le système des Nations Unies » et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ledit rapport (A/59/721 et Add.1);

Examen de la gouvernance et du contrôle

d) Le rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions contenues dans le document issu du Sommet mondial de 2005 appelant une intervention du Secrétaire général : examen global du système de gouvernance et de contrôle de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies (A/60/883 et Add.1 et 2);

e) Les notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies » et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ledit rapport (A/60/860 et Add.1);

f) Les observations du Corps commun d'inspection sur le rapport du Comité directeur chargé de l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies (A/60/1004);

g) Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/605);

h) L'additif intitulé « Responsabilité » au rapport détaillé du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale (A/60/846/Add.6);

i) Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/909);

j) Le rapport du Secrétaire général sur les mesures de responsabilisation (A/61/546);

k) L'additif intitulé « Révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit » au rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé » (A/61/546);

l) Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/903);

m) Le rapport du Bureau des services de contrôle interne contenant des propositions sur les moyens de le renforcer (A/60/901).

II. Examen des propositions

A. Projet de résolution A/C.5/61/L.15

4. À sa 36^e séance, le 21 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies » (A/C.5/61/L.15) présenté par le Président de la Commission à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Belgique.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/61/L.15 sans le mettre aux voix (voir par. 8, projet de résolution I).

B. Projet de résolution A/C.5/61/L.23

6. À sa 36^e séance, le 21 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Réforme des achats » (A/C.5/61/L.23) présenté par le Président de la Commission à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant des Pays-Bas.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/61/L.23 sans le mettre aux voix (voir par. 8, projet de résolution II).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I **Examen global du dispositif de gouvernance** **et de contrôle de l'ONU et des fonds, programmes** **et institutions spécialisées des Nations Unies**

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies¹, le rapport du Corps commun d'inspection sur les lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies² et la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ledit rapport³, les observations du Corps commun d'inspection sur le rapport du Comité directeur chargé de l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies⁴, l'additif intitulé « Responsabilité » au rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé »⁵ et le rapport du Secrétaire général sur les mesures de responsabilisation⁶, l'additif intitulé « Révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit » au rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé »⁷, le rapport du Bureau des services de contrôle interne contenant des propositions sur les moyens de le renforcer⁸, le rapport intérimaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'additif intitulé « Révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit » au rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé »⁹, le rapport du Comité consultatif sur l'additif intitulé « Responsabilité » au rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé »¹⁰ et le rapport du Comité consultatif sur l'examen global du dispositif de gouvernance et

¹ A/60/883 et Add.1 et Corr.1 et Add.2.

² Voir A/60/860.

³ Voir A/60/860/Add.1.

⁴ A/60/1004.

⁵ A/60/846/Add.6.

⁶ A/61/546.

⁷ A/60/846/Add.7.

⁸ A/60/901.

⁹ A/60/903.

¹⁰ A/60/909.

de contrôle de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies¹¹,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies¹, du rapport du Corps commun d'inspection sur les lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies² et de la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ledit rapport³, des observations du Corps commun d'inspection sur le rapport du Comité directeur chargé de l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies⁴, de l'additif intitulé « Responsabilité » au rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé »⁵ et du rapport du Secrétaire général sur les mesures de responsabilisation⁶, de l'additif intitulé « Révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit » au rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé »⁷, du rapport intérimaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'additif intitulé « Révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit » au rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé »⁹ et du rapport du Comité consultatif sur l'additif intitulé « Responsabilité » au rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé »¹⁰;

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives à l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies¹¹;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter pour examen, à la première partie de la reprise de sa soixante et unième session, des rapports sur les questions suivantes :

- a) Révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit;
- b) Renforcement du Bureau des services de contrôle interne.

4. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter pour examen, si possible à la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session et au plus tard avant la fin de ladite session, des rapports sur les questions suivantes :

- a) Gestion globale des risques et dispositif de contrôle interne;
- b) Gestion axée sur les résultats;
- c) Dispositif de responsabilisation.

¹¹ A/61/605.

Projet de résolution II

Réforme des achats

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 54/14 du 29 octobre 1999, 55/247 du 12 avril 2001, 57/279 du 20 décembre 2002, 58/276 et 58/277 du 23 décembre 2003, 59/288 et 59/289 du 13 avril 2005, 60/1 du 16 septembre 2005, 60/260 du 8 mai 2006, 60/266 du 30 juin 2006 et 60/283 du 7 juillet 2006,

Ayant examiné le rapport détaillé du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : réforme des achats¹ », le rapport du Corps commun d'inspection sur les pratiques en matière d'achats dans le système des Nations Unies et la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ledit rapport², ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹, du rapport du Corps commun d'inspection sur les pratiques en matière d'achats dans le système des Nations Unies et de la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ledit rapport²;

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

3. *Souligne* qu'il importe d'assurer une plus grande responsabilisation au sein de l'Organisation et de faire en sorte que le Secrétaire général réponde plus strictement devant les États Membres, notamment de la mise en œuvre efficace et rationnelle des directives des organes délibérants relatives aux achats et de l'emploi des ressources humaines et financières s'y rapportant, ainsi que de la communication aux États Membres des renseignements sur les achats dont ils ont besoin pour prendre des décisions en connaissance de cause;

4. *Considère* que la réforme des achats est un processus continu qui devrait, notamment, avoir pour objet principal de garantir l'efficacité, la transparence et la rentabilité des opérations d'achat de l'Organisation et d'assurer le renforcement des contrôles internes, un plus grand respect de l'obligation de rendre des comptes aux États Membres et la pleine application de ses résolutions relatives à la réforme des achats;

5. *Rappelle* ses résolutions relatives à la réforme des achats et note que le rapport du Secrétaire général est centré sur le renforcement des contrôles internes et l'optimisation de la gestion des achats et des marchés, l'accent étant mis sur les questions les plus pressantes relatives au contrôle interne, et que d'autres mesures de réforme des procédures d'achat seront présentées plus en détail dans des rapports ultérieurs;

¹ A/60/846/Add.5.

² Voir A/59/721 et Add.1.

³ A/60/904.

6. *Demande à nouveau* au Secrétaire général de lui présenter des propositions tendant à ce que les fournisseurs des pays en développement aient, concrètement, davantage de possibilités de participer aux appels d'offres et de remporter des marchés;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session un rapport d'ensemble sur tous les aspects de la réforme des achats, incluant notamment les rapports à venir visés au paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ainsi que des informations sur les mesures prises pour appliquer ses résolutions relatives à la réforme des achats et sur la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle;

Personnel

8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les fonctionnaires du Secrétariat qui interviennent dans les achats, y compris les cadres supérieurs, produisent chaque année une déclaration de situation financière;

9. *Regrette* que le Secrétaire général ne lui ait pas présenté à la partie principale de sa soixante et unième session les propositions relatives aux conflits d'intérêts qu'elle lui a demandées au paragraphe 9 de la section V de sa résolution 60/266, et le prie de le faire au plus tard à la deuxième partie de la reprise de ladite session;

10. *Souligne* qu'il importe d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de déontologie et d'intégrité à l'intention du personnel des services d'achat et prie le Secrétaire général d'achever la mise au point et de publier en juin 2007 au plus tard des directives déontologiques applicables à tout membre du personnel intervenant dans les achats;

11. *Se félicite* que le Secrétaire général ait organisé des programmes de formation à l'intention des fonctionnaires de l'Organisation qui interviennent dans les achats, y compris sur le terrain, et le prie d'évaluer leur impact et d'en suivre la mise en œuvre, et de lui présenter des propositions concernant les nouvelles dispositions à prendre, le cas échéant, pour former le personnel aux procédures d'achat;

Contrôles internes

12. *Prie* le Secrétaire général de continuer à accroître la transparence du processus d'attribution des marchés, notamment en créant un système de contestation des adjudications indépendant de la Division des achats du Département de la gestion du Secrétariat, afin de donner aux fournisseurs qui ont soumissionné la possibilité de contester les décisions d'attribution des marchés;

13. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter des modalités précises de fonctionnement du système de contestation des adjudications et les procédures connexes, ainsi que leurs incidences juridiques et financières éventuelles;

14. *Prie en outre* le Secrétaire général de publier sur le site Web de la Division des achats les informations voulues sur le système de contestation des adjudications;

15. *Note* que, dans le cadre des règles régissant les achats dans les organismes des Nations Unies, la Division des achats encourage les entreprises à adhérer volontairement aux principes de la responsabilité sociale énoncés dans le Pacte mondial et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet, le cas échéant, pour un examen plus approfondi;

16. *Note avec satisfaction* que le Code de conduite des fournisseurs a été promulgué et affiché sur le site Web de la Division des achats, dans l'objectif de préserver l'intégrité de l'Organisation dans les activités d'achat;

17. *Prie* le Secrétaire général de continuer à simplifier et rationaliser la procédure d'agrément des fournisseurs, de répartir les responsabilités à cet égard entre les divers organismes des Nations Unies, de tenir compte des différences dans les situations locales et les possibilités d'accès à l'Internet selon les pays et de lui rendre compte des résultats obtenus dans le rapport d'ensemble qu'il doit lui présenter à sa soixante-deuxième session;

Gouvernance

18. *Note avec préoccupation* qu'il est possible que les mécanismes de contrôle des activités d'achat présentent des lacunes du fait, notamment, de la division des responsabilités entre le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix, comme l'indique le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 14 de son rapport;

19. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session, un rapport détaillé sur les points ci-après :

a) Les dispositions régissant la gestion des achats, y compris la répartition précise des responsabilités et les délégations de pouvoirs;

b) Les conclusions du groupe de travail chargé d'étudier les modifications à apporter à l'organigramme pour établir une meilleure concordance entre responsabilités et pouvoirs et renforcer le dispositif général de contrôle des achats effectués pour les opérations de maintien de la paix;

c) Les attributions respectives du Département de la gestion et du Département des opérations de maintien de la paix;

d) Des procédures d'achat simplifiées pour les opérations de maintien de la paix sur le terrain, y compris des informations précises sur les mécanismes destinés à renforcer le suivi, le contrôle et le respect du principe de responsabilité;

e) Le fonctionnement du Comité des marchés du Siège et des comités des marchés locaux;

Possibilités de participation des fournisseurs de pays en développement ou en transition aux appels d'offres

20. *Prie* le Secrétaire général d'étudier de nouveaux moyens d'améliorer les possibilités qui s'offrent aux fournisseurs de pays en développement ou en transition de participer aux appels d'offres, aussi bien au Siège que sur le terrain, et de lui faire rapport à ce sujet lors de la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session;

21. *Rappelle* le paragraphe 2 de la section VII de sa résolution 60/266 et prie le Secrétaire général de veiller à ce que des informations sur les possibilités de participation aux appels d'offres lancés au Siège ou dans les opérations de maintien de la paix soient communiquées aux entreprises des pays en développement ou en transition, grâce, entre autres moyens, à une coopération constante entre le Département de l'information et la Division des achats du Département de la gestion, et en faisant appel aux centres et bureaux d'information des Nations Unies;

22. *Est consciente* des efforts déployés par la Division des achats pour augmenter le nombre de séminaires organisés à l'intention des entreprises de pays en développement et prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, d'inciter les organismes des Nations Unies à faciliter, en collaboration avec les États Membres, l'organisation de tels séminaires dans les pays en développement ou en transition;

23. *Prie* le Secrétaire général d'inviter le Groupe de travail interorganisations sur les achats à poursuivre l'étude des moyens de diversifier les sources d'approvisionnement en biens et services, en particulier dans les pays en développement ou en transition, et à présenter des recommandations concrètes à cet effet;

24. *Prie également* le Secrétaire général d'encourager les organismes des Nations Unies à prendre, conformément à leurs mandats respectifs, de nouvelles mesures propres à augmenter les possibilités qu'ont les fournisseurs de pays en développement ou en transition de participer aux appels d'offres;

Gestion des achats

25. *Rappelle* qu'elle ne s'est pas encore prononcée sur l'idée de désigner un organisme chef de file et redemande au Secrétaire général de lui présenter dans son rapport une analyse des mécanismes de contrôle interne mis en place par les organismes des Nations Unies et des différences entre ces mécanismes et ceux de la Division des achats;

26. *Sait* que l'idée de désigner un organisme chef de file est en train de prendre forme et que des consultations approfondies sont en cours au sein du système des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session un rapport sur les propositions faites à ce sujet, ainsi que sur l'état d'avancement des consultations, en abordant notamment des questions comme l'attribution des responsabilités, qui devra être claire, les résolutions et décisions qui s'appliquent, les conséquences qu'aurait l'adoption d'un tel mode de gestion sur les efforts de diversification géographique des fournisseurs, les gains d'efficacité et économies qui pourraient être réalisés et la répartition des ressources dans le système des Nations Unies, qui devrait permettre aux organismes désignés de gérer des activités d'achat plus importantes;

27. *Prie* le Secrétaire général de continuer à encourager tous les organismes des Nations Unies à améliorer encore leurs pratiques en matière d'achats, compte tenu de leurs mandats respectifs, notamment en participant au Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies en vue de mettre en place pour l'ensemble du système un site Web commun consacré aux achats;

28. *Souligne* la nécessité d'assurer la transparence des achats dans tout le système des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que le Portail

mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies soit totalement accessible aux États Membres le 1^{er} juin 2007 au plus tard;

29. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que puissent notamment être consultées sur le Portail mondial les listes des sociétés qui se sont inscrites comme fournisseurs des organismes des Nations Unies en passant par ce site Web, ainsi que des statistiques relatives à l'attribution des marchés, les plans d'achat et les avis de marché;

30. *Engage* le Secrétaire général à faire en sorte que la participation aux activités d'achat s'élargisse et que la collaboration, la coordination et la mise en commun de l'information entre les organismes des Nations Unies s'intensifient, afin que des économies d'échelle puissent être réalisées et que le même travail ne soit pas fait plusieurs fois;

31. *Prend note* des activités que mènent le Groupe de travail interorganisations sur les achats et le Groupe de travail sur les achats au titre des services communs en vue d'accroître la transparence et d'harmoniser les pratiques en matière d'achats, et prie le Secrétaire général de poursuivre ces travaux en consultation avec les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies;

32. *Rappelle* le paragraphe 10 de sa résolution 59/288 et, prenant note des paragraphes 65 et 66 du rapport du Secrétaire général, prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session un rapport d'ensemble sur le principe du meilleur rapport qualité-prix, son application dans les activités d'achat des organismes des Nations Unies, notamment l'effet qu'elle pourrait avoir sur le plan de la diversification des fournisseurs et des efforts déployés pour que davantage d'achats soient effectués auprès de fournisseurs de pays en développement ou en transition;

33. *Prie* le Secrétaire général de continuer à élaborer des directives claires pour l'application de la méthode fondée sur le principe du meilleur rapport qualité-prix dans les activités d'achat des organismes des Nations Unies et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-deuxième session;

Questions diverses

34. *Prie* le Secrétaire général de prendre des mesures pour que les factures soient payées plus rapidement;

35. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que des statistiques relatives aux marchés attribués, mises à jour chaque mois, figurent sur le site Web de la Division des achats;

36. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer d'améliorer le site Web de la Division des achats et de le rendre plus convivial;

37. *Prie* le Secrétaire général de lui communiquer, dans son rapport d'ensemble, des renseignements sur l'application des dispositions de la présente résolution;

Ressources

38. *Décide* d'approuver, pour l'exercice allant jusqu'au 30 juin 2007, la réaffectation de ressources auparavant allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins du financement de 20 nouveaux postes permanents relevant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, qui se répartiront comme suit :

a) Division des achats (Département de la gestion) : 11 postes, à savoir 1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes);

b) Bureau de l'appui aux missions (Département des opérations de maintien de la paix) : deux postes, à savoir un P-5 et un P-4;

c) Comité des marchés du Siège (Département de la gestion) : trois postes, à savoir un D-1, un P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes);

d) Division des questions juridiques générales (Bureau des affaires juridiques) : quatre postes, à savoir deux P-5, un P-4 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes);

39. *Décide également* d'approuver, pour la Division des achats, la transformation en postes permanents de six postes auparavant financés au moyen de ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 D-1, 4 P-4 et 1 P-3), et l'inscription au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, pour l'exercice allant jusqu'au 30 juin 2007, d'un montant de 706 500 dollars représentant le solde des ressources nécessaires pour les six postes;

40. *Décide en outre* que trois des postes permanents susmentionnés, à savoir un P-4, un P-3 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes), iront à l'équipe chargée de l'inscription et de la gestion des fournisseurs, pour qu'elle puisse notamment accroître la diversité géographique des fournisseurs afin que tous les États Membres soient représentés, y compris les pays en développement et les pays en transition, simplifier l'inscription des fournisseurs, gérer la base de données des fournisseurs et traiter avec ceux-ci;

41. *Approuve* pour la Division des achats, au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, pour le reste de l'exercice allant jusqu'au 30 juin 2007, le montant de 1 050 000 dollars proposé dans le rapport du Secrétaire général, qui se décomposera comme suit :

a) Un montant de 200 000 dollars pour les services de consultants chargés d'examiner les pratiques et les modèles établis en matière de passation de marchés dans les secteurs intéressant l'ONU;

b) Un montant de 800 000 dollars pour la formation des fonctionnaires des achats au Siège et dans les missions de maintien de la paix (640 000 dollars pour les services des consultants qui organiseront la formation, 150 000 dollars pour les voyages des fonctionnaires qui devront se déplacer pour y prendre part et 10 000 dollars pour les fournitures et le matériel nécessaires);

c) Un montant de 50 000 dollars pour les voyages des fonctionnaires qui se rendront à des séminaires organisés à l'intention des milieux d'affaires;

42. *Approuve également* le reclassement de D-1 à D-2 du poste de chef de la Division des achats;

43. *Prie* le Secrétaire général de réaliser une étude détaillée des ressources dont la Division des achats a besoin au titre des postes et des autres objets de dépenses, compte tenu de ses résolutions sur la réforme des achats, dont la présente, et de fonder sur les résultats de cette étude les propositions qu'il fera dans le budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.
